

*Ces exigences de formation s'appliquent à ceux qui ont commencé leur formation à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015.*

## **EXIGENCES MINIMALES DE FORMATION**

Cinq ans de formation en résidence approuvée en chirurgie orthopédique. La période doit comprendre :

1. Vingt-six (26) blocs de formation en chirurgie fondamentale en tant que résident junior. Ceux-ci doivent suivre les normes pertinentes du Collège royal
  - 1.1. Au moins six (6) blocs, mais au plus (18) dix-huit blocs, comme résident junior en chirurgie orthopédique
  - 1.2. Cette formation en chirurgie fondamentale doit inclure un minimum d'un (1) bloc dans chaque secteur suivant :
    - 1.2.1. Soins intensifs
    - 1.2.2. Un service qui offre une prise en charge initiale des traumatismes (y compris médecine d'urgence, chirurgie générale, chirurgie orthopédique, équipe de traumatologie ou chirurgie plastique)
    - 1.2.3. Chirurgie générale et/ou chirurgie vasculaire
    - 1.2.4. Médecine interne ou ses surspécialités pertinentes
2. Trente-neuf (39) blocs de formation supplémentaire en résidence en chirurgie orthopédique. Tout le programme de résidence doit avoir une exposition suffisante pour atteindre les objectifs de formation. Celui-ci doit inclure :
  - 2.1. L'équivalent d'au moins six (6) blocs en chirurgie orthopédique pédiatrique
  - 2.2. L'équivalent d'au moins trois (3) blocs pour chacun des stages suivants :
    - 2.2.1. Traumatologie
    - 2.2.2. Médecine du sport
    - 2.2.3. Chirurgie de la colonne vertébrale
    - 2.2.4. Chirurgie orthopédique oncologique

---

*Le masculin est utilisé seulement pour simplifier le texte.*

## EXIGENCES DE LA FORMATION SPÉCIALISÉE EN CHIRURGIE ORTHOPÉDIQUE (2015)

2.2.5. L'équivalent d'au moins trois (3) blocs de reconstruction/d'arthroplastie chez les adultes pour chaque composante suivante :

2.2.5.1. Membre supérieur

2.2.5.2. Pied et cheville

2.2.5.3. Hanche et genou

2.3. L'équivalent d'au moins deux (2) blocs de formation en chirurgie orthopédique communautaire

2.4. Au moins six (6) blocs de cette période doivent être faits en tant que résident en chef en chirurgie orthopédique

### **REMARQUES :**

Un bloc correspond à un stage de quatre (4) semaines.

### **EXIGENCES RELATIVES À LA CERTIFICATION :**

Pour obtenir la certification du Collège royal en chirurgie orthopédique, il faut passer toutes les étapes suivantes :

1. Terminer avec succès le programme d'études de fondements chirurgicaux du Collège royal;
2. Réussir l'examen sur les connaissances fondamentales de la chirurgie du Collège royal;
3. Terminer avec succès un programme agréé de cinq ans du Collège royal en chirurgie orthopédique;
4. Mener à bien un projet scientifique lié à la chirurgie orthopédique; et
5. Réussir l'examen de certification du Collège royal en chirurgie orthopédique.

Le programme de cinq ans présenté ci-dessus doit être considéré comme la formation minimale requise. Le directeur de programme peut exiger des années de formation supplémentaires pour s'assurer de l'acquisition de la compétence clinique.

**RÉVISÉ** – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – avril 2008

**RÉVISÉ** – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – juin 2010

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE** – Bureau de l'éducation spécialisée – octobre 2012

**MISE À JOUR RÉDACTIONNELLE** – Bureau de l'éducation spécialisée – mars 2014

**RÉVISÉ** – Comité d'examen des normes de formation spécialisée – mars 2015